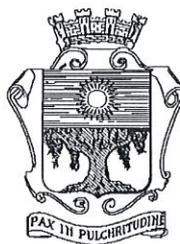


AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-06-DE
Reçu le 05/03/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – CULTURE - TARIFS BILLETTERIE SPETACLES, CONCERTS, PIECES DE THEATRE - DECISION

Séance Publique Ordinaire du 1^{er} MARS 2018
A 18 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN.

ABSENT EXCUSE : M. Stefan VOISIN,

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 22 février 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-06-DE
Reçu le 05/03/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2018

VI - CULTURE - TARIFS BILLETTERIE SPETACLES, CONCERTS, PIECES DE THEATRE - DECISION

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

« Le Service Culturel organise divers événements qui peuvent nécessiter une entrée payante : concerts, pièces de théâtre, à la Chapelle Sancta Maria de Olivo, à la crypte de l'Eglise, au Casino de Beaulieu-sur-Mer, à l'église du Sacré-Cœur etc...

Il vous est proposé :

- de fixer un tarif d'un montant de 5 € qui pourra être utilisé notamment pour le concert des professeurs du conservatoire ou pièces de théâtre,
- de fixer un tarif d'un montant de 10 € pour certains concerts ou pièces de théâtre,
- de fixer un tarif d'un montant de 12 € réservé aux adhérents des concerts Opération,
- de fixer un tarif d'un montant de 15 € qui sera utilisé pour les concerts Opération ou d'autres concerts,
- de fixer un tarif d'un montant de 20 € qui sera utilisé pour des concerts interprétés par des musiciens de renommée internationale,
- de fixer un tarif d'un montant de 25 € qui sera utilisé pour des concerts interprétés par des musiciens de renommée internationale.
- de dire que l'entrée sera gratuite pour les moins de 18 ans.

Il appartient à la présente assemblée, après en avoir délibéré, d'entériner les tarifs billetterie susmentionnés. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Entérine les tarifs susmentionnés.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.